



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2010
Français
Original : anglais

Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1880 (2009), a prorogé jusqu'au 31 janvier 2010 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la force française Licorne et m'a prié de lui rendre compte de la situation en Côte d'Ivoire ainsi que des progrès accomplis dans la satisfaction des critères proposés dans mon rapport du 8 janvier 2009 (S/2009/21). Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus dans le pays depuis mon rapport du 29 septembre 2009 (S/2009/495) jusqu'à la fin de décembre 2009. Les critères et les indicateurs de progrès figurent dans l'annexe I au présent rapport.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Durant la période considérée, la situation générale en matière de sécurité en Côte d'Ivoire est demeurée stable, malgré une recrudescence des vols à main armée et des autres activités criminelles, en particulier dans l'ouest du pays. Les attaques perpétrées par des bandits armés de fusils d'assaut et de machettes ont fait 16 morts et contribué au sentiment d'insécurité persistante dans les zones de Duekoué, Guiglo et Bangolo. De plus, après le début de l'année scolaire, des affrontements entre deux groupes d'étudiants rivaux, les 21 et 28 septembre, à Duékoué et Abidjan respectivement, ont troublé les activités d'inscription scolaire et occasionné des dégâts matériels.

III. État de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

3. Malgré le report du premier tour de l'élection présidentielle qui devait se dérouler le 29 novembre 2009, des progrès ont été accomplis dans la réalisation des opérations d'identification des électeurs et d'autres tâches liées à l'élection, notamment la publication de la liste électorale provisoire pour l'ensemble du pays, le lancement de la procédure de recours et la validation de tous les principaux candidats à l'élection présidentielle.



4. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou, qui concerne le désarmement et la réunification du pays, demeuraient limités. Toutefois, le Président Gbagbo a signé le 16 novembre plusieurs décrets portant sur la réunification des Forces de défense et de sécurité, qui devaient contribuer à renforcer la sécurité du processus électoral.

A. Élections

5. Dans mon dernier rapport, j'ai indiqué que les opérateurs techniques, tels que l'Institut national de la statistique et la Commission nationale de supervision de l'identification, ainsi qu'une société privée française, la Sagem, poursuivaient leurs efforts visant à achever le traitement des données d'identification et d'inscription des électeurs. Ces opérations, qui comprenaient les données concernant les Ivoiriens vivant à l'étranger, ont été achevées en septembre 2009, et les résultats ont été soumis au Président Gbagbo le 6 octobre 2009. Au total, 6 593 783 personnes ont été identifiées, donc 6 384 253 étaient inscrites sur les listes électorales. Toutefois, l'identité de 2,7 millions sur les 6,3 millions d'électeurs n'a pas encore été confirmée.

6. À l'issue de recoupements supplémentaires de ces données au moyen de croisements avec des archives, la Commission électorale indépendante (CEI) a annoncé le 8 novembre 2009 que l'inscription sur les listes électorales avait été confirmée pour 5 300 586 personnes au total, mais qu'elle restait à l'être pour 1 033 985 autres. La CEI a indiqué que les personnes concernées auraient la possibilité de confirmer leur droit à l'inscription sur les listes électorales durant la procédure de recours.

7. Dans une déclaration publiée le 11 novembre 2009, la CEI a annoncé que le premier tour de l'élection présidentielle qui devait avoir lieu le 29 novembre 2009 serait reporté du fait des retards intervenus dans l'établissement et la publication de la liste électorale provisoire. Celle-ci a enfin été publiée le 23 novembre 2009. La procédure de recours a été démarrée le 24 novembre 2009. Elle devrait s'achever au début de janvier 2010. Selon les statistiques de l'ONUCI, au 28 décembre 2009, 328 836 des 396 789 plaintes reçues par les bureaux locaux de la CEI avaient reçu une réponse favorable.

8. L'ONUCI a aidé à distribuer la liste électorale provisoire à toutes les commissions électorales locales, au moyen de l'appui logistique fourni à la CEI. L'ONUCI a également fourni un appui au transport des matériaux électoraux depuis le port d'Abidjan jusqu'aux entrepôts de la CEI à Abidjan et à Yamoussoukro, qui a été mené à bien le 8 octobre 2009. De plus, la Mission a consolidé sa planification visant à distribuer des matériaux électoraux sensibles ou non aux commissions électorales locales.

9. Entre-temps, l'ONUCI a intensifié ses efforts visant à coordonner les activités relatives à l'observation des élections. Le 9 octobre 2009, les modalités de la collaboration entre l'ONUCI et les missions internationales d'observation ont été précisées durant une réunion des parties concernées, réunissant des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Electoral Institute of South Africa, de l'Union européenne, du Japon, du Centre Carter et du National Democratic Institute. Cette réunion s'est

tenue à la suite d'une série de missions d'évaluation en Côte d'Ivoire dépêchées par l'Union africaine, l'Union européenne et le Japon. Le 29 novembre 2009, le Centre Carter a déployé 10 observateurs à long terme pour surveiller la procédure de recours.

10. Entre-temps, le 20 novembre 2009, le Conseil constitutionnel de la Côte d'Ivoire a validé 14 des 20 candidats à l'élection présidentielle, dont une femme. Conformément à l'Accord de Pretoria de 2005, les candidatures des deux principaux dirigeants de l'opposition, Henri Konan Bédié du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et Alassane Ouattara du Rassemblement des républicains (RDR), ont été validées par le Conseil constitutionnel. La candidature du Président Gbagbo a également été validée.

11. Les partis politiques ont continué de mener des activités d'information et de sensibilisation dans un environnement généralement calme. Le dirigeant du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, Henri Konan Bédié, a effectué des campagnes de ce type à Abidjan et dans le nord du pays. Le dirigeant du Rassemblement des républicains (RDR), Alassane Ouattara, quant à lui, a conduit des campagnes de sensibilisation dans l'ouest du pays et la région de Zanzan dans le nord-est du pays. Entre-temps, le Président Gbagbo s'est rendu dans la région de Worodougou, dans le nord du pays, du 16 au 19 novembre 2009, avant le début de la campagne électorale officielle.

12. Le 3 décembre, durant une réunion du Cadre permanent de concertation présidé par le Facilitateur du dialogue direct interivoirien, Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, les parties ivoiriennes ont approuvé un nouveau calendrier pour la mise en œuvre des dernières grandes étapes du processus électoral, dont l'achèvement et la publication de la liste électorale finale en janvier 2010, la distribution des cartes d'identité et d'électeur et la conduite de la campagne électorale en février 2010. Selon ce calendrier, le premier tour des élections présidentielles se déroulerait à la fin de février ou au début de mars 2010.

B. Réunification du pays et questions liées à la sécurité

13. Le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou, qui a été signé le 22 décembre 2008, énonce les modalités de réalisation des tâches suivantes : a) désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et démantèlement des milices; b) réunification des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire; c) rétablissement de l'administration de l'État sur toute l'étendue du territoire, y compris le corps préfectoral (autorités locales), le système judiciaire et les administrations fiscale et douanière, et d) la centralisation du Trésor.

Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et démantèlement des milices

14. Le programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire a indiqué qu'au total 4 312 combattants des Forces nouvelles avaient été démobilisés à l'issue des opérations menées dans différents lieux dans le nord du pays du 9 septembre au 2 octobre, portant à 16 081 le nombre total d'ex-combattants démobilisés. On estime toutefois que 12 000 autres éléments des Forces nouvelles restent à démobiliser. Seuls quelques éléments déjà démobilisés ont bénéficié d'une assistance en matière de réintégration. Les institutions nationales responsables ont

indiqué que le Gouvernement n'assurait pas le financement des primes de démobilisation devant être versées aux ex-combattants et aux milices. Entre-temps, aucun progrès n'avait été accompli au niveau du démantèlement des milices progouvernementales.

15. Comme cela a été noté dans mon précédent rapport (S/2009/495), il est très important de poursuivre le programme de microprojets, qui offre une assistance palliative adaptée à la réinsertion aux ex-combattants, aux milices, aux jeunes et aux femmes touchés par le conflit. À ce jour, 526 microprojets ont offert des possibilités de réinsertion à 3 483 bénéficiaires. Les conclusions d'une évaluation à la fois interne et externe du programme effectuée durant la période considérée confirment que les microprojets ont contribué à créer un environnement généralement stable. Vu les retards intervenus dans la mise en œuvre du programme gouvernemental de réintégration et la nécessité de maintenir un climat de sécurité durant les élections, il faudrait que les partenaires fournissent des ressources supplémentaires pour appuyer ces précieux efforts de réintégration ainsi que les processus de réintégration sur le long terme.

Réunification des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire

16. Au titre du quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou, 4 000 éléments des Forces nouvelles devaient se joindre temporairement à la Police et à la Gendarmerie ivoiriennes pour assurer la sécurité durant le processus électoral. De plus, 5 000 éléments des Forces nouvelles devaient être intégrés à l'armée unifiée au cours des deux années suivant la signature de l'accord complémentaire en décembre 2008. L'application de ces dispositions de l'accord complémentaire a été entravée par des négociations prolongées sur l'harmonisation des grades du personnel des Forces nouvelles et par le manque persistant de moyens du Centre de commandement intégré, qui a été mis en place pour appliquer toutes les dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou qui ont trait à la sécurité.

17. Le 16 novembre 2009, le Président Gbagbo a signé plusieurs décrets sur l'harmonisation des grades des éléments des Forces nouvelles, y compris la promotion du chef d'état-major des Forces nouvelles, le général Soumaila Bakayoko, et du conseiller militaire du Premier Ministre, le colonel Michel Gueu, au grade de général de brigade. D'autres décrets précisaient le statut de 3 400 éléments des Forces nouvelles qui devaient aider à assurer la sécurité du processus électoral et prévoyaient l'intégration dans la Gendarmerie ivoirienne de 300 des 600 auxiliaires de sécurité formés par l'ONUCI en 2006. Le décret portant intégration des 300 autres éléments dans la Police ivoirienne n'a quant à lui pas encore été signé. Le décret concernant le grade des commandants de zone des Forces nouvelles est tributaire d'un accord qui doit intervenir sur la date de leur départ à la retraite militaire.

18. Les six brigades mixtes créées le long de l'ancienne zone de confiance demeuraient opérationnelles, malgré des problèmes d'ordre financier et logistique, mais le déploiement de quelque 600 éléments de sécurité mixtes à Bouaké et Abidjan pour assurer la sécurité des élections était temporairement suspendu. Selon une récente évaluation faite par les militaires ivoiriens, seulement 2 000 des 8 000 éléments dont le déploiement était prévu (4 000 des Forces nouvelles et 4 000 de la Police et de la Gendarmerie ivoiriennes) seront effectivement déployés deux semaines avant les élections. Le 11 décembre 2009, une brigade mixte d'une

centaine d'éléments a été inaugurée par le Ministre de la défense à Korhogo. L'inauguration a marqué le début de la première phase de l'installation de commissariats de police et de brigades mixtes dotés de 1 000 éléments dans 10 autres villes dans le centre, le nord et l'ouest. Comme indiqué dans mon dernier rapport, les éléments des Forces nouvelles servant dans ces brigades mixtes n'ont pas encore perçu leur solde.

19. Durant la période considérée, une délégation du groupe de travail ivoirien qui a été créé pour s'occuper de la réforme et de la restructuration des forces de défense et de sécurité ivoiriennes s'est rendue au Burundi pour tirer parti des meilleures pratiques auxquelles ce pays a eu recours pour réunifier les anciennes forces belligérantes. À l'issue de cette visite, un séminaire sur la réforme du secteur plus général de la sécurité a eu lieu les 24 et 25 novembre 2009 à Abidjan avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Cabinet du Premier Ministre. Les participants ont notamment été des membres des Forces de défense et de sécurité ivoiriennes et des Forces nouvelles, ainsi que des représentants du Burundi et de la République centrafricaine, de l'ONUCI et du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix. Les conclusions et recommandations du séminaire devraient contribuer à définir les efforts visant à réformer et restructurer les forces de défense et de sécurité et nourrir l'élaboration de projets de textes législatifs sur les questions d'ordre militaire ou de sécurité.

Rétablissement de l'administration de l'État et réunification du Trésor

20. Les représentants de l'État au niveau local dans le nord du pays ont continué à éprouver des difficultés pour exercer pleinement leur autorité du fait du déploiement inégal des unités opérationnelles relevant du Centre de commandement intégré, malgré la passation de pouvoirs, marquée par une cérémonie, des commandants de zone des Forces nouvelles au corps préfectoral indiquée plus haut. Entre-temps, le redéploiement des représentants de l'État s'est poursuivi lentement. Durant la période considérée, le Ministère de l'éducation a régularisé la situation de 1 099 enseignants bénévoles tandis qu'il a déployé du personnel d'appui pour renforcer les préfets et sous-préfets dans le nord.

21. Les progrès accomplis sur la voie de la réunification du Trésor public sont demeurés limités. On s'est efforcé de rétablir les opérations des autorités ivoiriennes chargées du recouvrement de l'impôt dans le nord du pays, mais les Forces nouvelles continuent de lever et de percevoir des taxes et des droits de douane. Des bureaux régionaux à guichet unique, où sont regroupés les services douaniers, fiscaux et d'enregistrement, ont été remis en état, équipés et dotés d'une partie du personnel nécessaire à Bouaké, Korhogo et Man. Ces bureaux ont mené des activités de sensibilisation ciblant le secteur commercial en vue d'établir de nouveau une liste fiable des contribuables. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le redéploiement des agents des douanes, et tous les points de passage frontaliers dans le nord restent tenus par des éléments des Forces nouvelles.

22. Des progrès ont été accomplis sur la voie du rétablissement de l'appareil judiciaire dans le nord. La totalité des 11 tribunaux ont officiellement rouvert, même si ceux de Bouaké et Korhogo manquent toujours du personnel nécessaire pour être pleinement opérationnels. Plusieurs juges attendent leur nomination officielle à la suite de laquelle ils seront redéployés. En conséquence, les tribunaux se chargent

principalement de questions d'ordre administratif, telles que la délivrance de certificats de naissance et de nationalité, et de casiers judiciaires. La plupart des affaires pénales ne font pas l'objet de poursuites, notamment à cause du manque d'officiers de police judiciaire.

23. La totalité des 11 prisons dans le nord du pays ont été remises en état, mais cinq seulement sont opérationnelles. Elles sont administrées par les Forces nouvelles en attendant le redéploiement du personnel pénitentiaire ivoirien. Le 7 décembre 2009, un haut responsable des Forces nouvelles a déclaré que le Ministère de la justice redéploierait des agents pénitentiaires dans le centre, le nord et l'ouest du pays en janvier 2010. L'ONUCI a continué de fournir des conseils techniques au Ministère et a facilité la formation de 144 agents pénitentiaires ivoiriens. Entre-temps, les conditions demeurent effroyables dans les prisons surpeuplées dans le sud.

IV. Financement de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

24. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts en vue de mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou. Les deux paniers de fonds établis et administrés par le PNUD pour appuyer, l'un le processus électoral, l'autre le « Programme de sortie de crise » du Gouvernement continuent de recevoir un financement extérieur. Des 48 millions de dollars affectés à l'appui du processus électoral, 25,6 millions de dollars ont été décaissés durant la période allant de janvier à décembre 2009. S'agissant du deuxième panier de fonds, quelque 13 millions sur 18 millions de dollars avaient été décaissés au 31 décembre 2009, y compris aux fins du redéploiement de l'administration de l'État, du retour des personnes déplacées et des programmes de réinsertion des ex-combattants. En novembre 2009, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé une nouvelle affectation de 1,5 million de dollars à l'appui de la facilitation au titre de l'Accord de Ouagadougou. Vu combien il importe de maintenir l'appui à la facilitation politique, d'autres moyens d'obtenir une assistance financière sont à l'étude.

V. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

25. Au 31 décembre 2009, les effectifs militaires de l'ONUCI étaient de 7 391 hommes, y compris 7 100 militaires, 189 observateurs militaires et 96 officiers d'état-major, pour un effectif total autorisé de 7 450 conformément à la résolution 1880 (2009) du Conseil de sécurité. La force compte 96 femmes. Le déploiement d'une compagnie égyptienne du génie pour remplacer la compagnie française rapatriée a été achevé en décembre 2009.

26. Entre-temps, l'ONUCI a donné un nouvel ordre d'opération militaire en septembre 2009, conformément à son concept révisé d'opérations militaires et de règles d'engagement. En outre, suite à la détérioration de la situation en Guinée, les

forces de l'ONUCI ont renforcé les activités de surveillance de la frontière, y compris une intensification des patrouilles aériennes et terrestres.

27. Un plan de sécurité intégré pour un appui militaire et de la police de l'ONUCI à la sécurité du processus électoral a également été achevé. De plus, les modalités de planification du renforcement temporaire de l'ONUCI par des troupes et du matériel de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le cas échéant, dans le cadre de la coopération intermissions, sont en cours d'actualisation. Dans une lettre datée du 19 décembre, le Président Gbagbo et le Facilitateur, le Président Compaoré, ont conjointement proposé de déployer, pour une période limitée de trois mois, une unité militaire de 500 hommes au plus du Burkina Faso en Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'ONUCI, afin de renforcer les dispositifs de sécurité pour les élections présidentielles ivoiriennes qui devraient avoir lieu en mars 2010. Dans l'attente de l'approbation finale de cet arrangement par le Conseil de sécurité, le Secrétariat évalue les capacités de l'unité proposée et la faisabilité de son déploiement rapide.

28. Les effectifs de la force française Licorne sont toujours de 900 soldats, principalement déployés dans la région d'Abidjan. Par sa résolution 1880 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 janvier 2010 l'autorisation qu'il a accordée à la force Licorne de fournir un appui à l'ONUCI.

B. Composante police

29. Au 31 décembre, les effectifs de police de l'ONUCI comprenaient 1 138 éléments, dont 394 fonctionnaires de police, y compris 12 femmes ainsi que 744 membres de ses six unités de police constituées, les effectifs de police autorisés étant de 1 200 éléments. Au cours des trois derniers mois, la police de l'ONUCI a continué de fournir un appui et des conseils à la police et à la gendarmerie ivoiriennes ainsi qu'au Centre de commandement intégré, y compris en améliorant les modalités de coïmplantation pour les policiers déployés dans le nord et l'ouest du pays.

30. L'ONUCI a continué d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités dans les domaines de la criminalistique et de la lutte antiémeute. L'ONUCI a dispensé une formation à la lutte antiémeute à des unités de la gendarmerie et de la police ivoiriennes afin de les doter des compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions de police conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

VI. Droits de l'homme

31. Le nombre de violations graves mais isolées des droits de l'homme reste élevé. 126 attaques perpétrées par des individus armés non identifiés se sont soldées par 16 morts, et seulement 10 personnes ont été arrêtées par la police locale. La Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) a continué d'user de la violence et de la coercition à l'encontre des enseignants et des étudiants. Des grèves de fonctionnaires dans l'éducation et dans d'autres secteurs de la fonction publique qui demandaient le paiement d'arriérés correspondants à des avantages qui leur étaient dus et de meilleures conditions d'emploi ont entravé l'exercice du droit à l'éducation.

32. Tant au nord qu'au sud du pays, des éléments des forces de défense et de sécurité se sont rendus coupables d'usage excessif de la force, d'enlèvements, d'arrestations et de détentions illégales, de mauvais traitements, d'extorsion et d'interférence illicite dans les biens privés de civils. Le 12 septembre, deux sympathisants du Rassemblement des républicains, un parti politique d'opposition ont été enlevés dans le quartier de Yopougon Santé par des éléments du Centre de commandement des opérations de sécurité. Ils ont été détenus arbitrairement au siège de ce dernier à Abidjan pendant plus d'un mois avant d'être transférés à la prison centrale d'Abidjan où ils sont actuellement détenus pour atteinte présumée mais non qualifiée à la sécurité de l'État.

33. L'ONUCI a continué à mieux faire connaître les normes et principes relatifs aux droits de l'homme par des activités de sensibilisation. Elle a également aidé le Gouvernement à formuler un programme quinquennal de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. Du 23 au 25 septembre, l'ONUCI a accueilli la troisième réunion consultative de hauts représentants du Haut-Commissariat régional aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest. Un plan d'action a été adopté, lequel porte sur les principaux défis auxquels est confrontée la région dans le domaine des droits de l'homme, y compris la traite des personnes, la participation des femmes aux processus de paix, les migrations, les commissions nationales des droits de l'homme, les commissions vérité et réconciliation, et la protection des droits de l'homme lors du processus électoral. Le 29 octobre, l'ONUCI a contribué à la mise en place d'une plate-forme pour la protection des droits de l'homme lors du processus électoral par 30 organisations locales de défense des droits de l'homme. Cette plate-forme a pour objectif de dispenser conjointement une formation à l'éducation civique, de surveiller les violations des droits de l'homme et de garantir que toutes les parties adhèrent au code de conduite signé par les partis politiques, ainsi qu'aux normes et principes relatifs aux droits de l'homme avant, pendant et après l'élection présidentielle.

Parité entre les sexes

34. En application des résolutions 1820 (2008), 1880 (2009) et 1882 (2009), l'ONUCI a continué de renforcer les capacités des groupes de femmes locaux et leur participation au processus électoral. La Mission a collaboré à plusieurs sessions de formation de responsables d'organisations et de réseaux à Abidjan et dans d'autres régions du pays, dont l'objectif était de réunir plus de 200 participantes.

35. Entre-temps, la violence sexuelle et sexiste et les pratiques traditionnelles dangereuses ont persisté dans de nombreuses régions du pays et sont restées pour la plupart impunies. Au moins 20 cas de viols et viols en réunion ont été signalés. En outre, il a été fait état de 21 cas de traite d'enfants à des fins de travail forcé pour ce qui est des victimes burkinabè et à des fins d'exploitation sexuelle en ce qui concerne des filles nigérianes à Abidjan, Odienné et Soubré. Face à cette recrudescence, l'ONUCI a poursuivi ses activités d'information auprès des partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de la campagne de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste.

Protection des enfants

36. L'ONUCI a continué d'intégrer la protection et les droits des enfants au sein de la Mission conformément aux résolutions 1261 (1999) et 1460 (2003) du Conseil de sécurité. Mille trente-cinq agents de maintien de la paix, y compris 71 civils ont

entendu un exposé détaillé sur les normes et les problèmes relatifs à la protection des enfants et notamment la mise en œuvre des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009). En outre, l'ONUCI a dispensé une formation à 748 acteurs nationaux, y compris des policiers et des responsables communautaires. Elle a renforcé son dialogue avec les forces de défense et de sécurité sur des questions relatives aux droits de l'enfant et à la violence sexuelle dans les domaines relevant de leur compétence. De surcroît, l'ONUCI, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales nationales et internationales ont fait campagne conjointement avec le Ministère de la famille, de la femme et de la santé en faveur d'un système national renforcé de protection des enfants.

VIH/sida

37. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Centre de commandement intégré, l'ONUCI a continué de mettre en œuvre son projet commun et a sensibilisé 290 ex-combattants au problème posé par le VIH/sida afin d'intégrer ces questions dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En outre, l'ONUCI a collaboré avec le Ministère de la lutte contre le sida et les organisations non gouvernementales locales pour sensibiliser 33 détenus aux questions relatives au VIH/sida. L'ONUCI a également sensibilisé 456 membres de son personnel à la prévention du VIH/sida et formé 53 personnes qui éduqueront leurs pairs. Un total de 575 membres du personnel civil et en uniforme de l'ONUCI ont reçu des services d'accompagnement psychologique et de dépistage volontaire.

VII. Situation humanitaire

38. Les activités humanitaires sont restées axées sur les priorités stratégiques définies pour 2009 par le Comité de coordination interorganisations de l'aide humanitaire en Côte d'Ivoire, à savoir la réinsertion et la protection des personnes déplacées, principalement dans l'ouest du pays, et la malnutrition dans le nord. Par conséquent, l'ONUCI, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont renforcé leur collaboration avec les autorités locales pour suivre et appuyer le retour et la réintégration des personnes déplacées. Pendant la période à l'examen, 8 754 personnes déplacées sont retournées volontairement dans leur région d'origine dans l'ouest du pays, portant à 88 790 le total des rapatriés depuis le début du programme de retour volontaire en novembre 2006. Il reste environ 32 000 personnes déplacées qui continuent de vivre avec des familles hôtes, en particulier dans les départements de Bloléquin et de Guiglo. Dans certaines régions, les différends fonciers ont continué de compromettre les perspectives d'une réintégration socioéconomique viable des personnes déplacées.

39. Les résultats d'une enquête sur la sécurité alimentaire du système de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition, menée par le Programme alimentaire national, en collaboration avec l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en juillet 2009, a montré une amélioration dans les régions touchées par la malnutrition aiguë et couvertes par les partenaires humanitaires. Toutefois, la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans a atteint 40 % dans sept des huit régions couvertes par l'enquête dans le nord et l'ouest du pays. L'enquête approfondie sur la

sécurité alimentaire a mis en évidence que 12,6 % des foyers ruraux souffraient d'insécurité alimentaire.

VIII. Relèvement économique

40. Le 18 novembre, le Conseil du Fonds monétaire international a approuvé le premier examen du programme économique pour la Côte d'Ivoire au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et fournit un appui budgétaire de 57 millions de dollars. La Côte d'Ivoire a également bénéficié de l'annulation, par la France, de sa dette bilatérale de 455 millions de dollars, et d'une restructuration du solde du service de sa dette. Par ailleurs, suite à l'allègement de la dette accordée par le Club de Paris comme indiqué dans mon précédent rapport, le Club de Londres qui regroupe des créanciers privés a décidé le 29 septembre de réduire la dette ivoirienne de 536 millions de dollars.

IX. Surveillance des médias et information

41. Au cours de la période considérée, l'ONUCI, en partenariat avec le Ministère ivoirien des communications et les institutions de réglementation, a poursuivi son programme de formation et de sensibilisation destiné aux professionnels des médias ivoiriens et axé sur le rôle des médias et les modalités de couverture du processus électoral par les médias. Simultanément, l'ONUCI, par l'intermédiaire de sa station radio, a continué à sensibiliser la population au processus de paix, en mettant notamment l'accent sur le processus électoral et les modalités de participation aux processus d'appels. La Mission a également poursuivi ses activités de sensibilisation pour aider à renforcer la cohésion sociale parmi et entre les collectivités en vue de contribuer à l'instauration d'un environnement pacifique tout au long de la période électorale.

X. Comportement du personnel et discipline

42. En octobre 2009, l'ONUCI a reçu des allégations concernant des cas d'exploitation et de violence sexuelles apparemment commises en 2006 par certains membres d'un de ses contingents militaires, et qui concerneraient des mineurs. Dès réception de ces informations, l'ONUCI a immédiatement envoyé une équipe d'évaluation dans la région où les faits se seraient produits et informé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de la question. Ma politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les violences sexuelles interdit expressément les rapports sexuels avec des personnes de moins de 18 ans et déconseille vivement les relations avec les bénéficiaires de l'aide. Les autorités des pays fournisseurs de contingents concernés ont été informées et priées d'enquêter sur ces allégations conformément au modèle de memorandum d'accord révisé entre l'ONU et les pays qui fournissent des contingents. Les personnes à l'encontre desquelles les allégations ont été faites sont déjà retournées dans leur pays d'origine dans le cadre de la relève périodique.

43. Outre les procédures d'enquête qu'elle a lancées conformément aux règles et règlements de l'ONU, l'ONUCI a pris des mesures complémentaires particulières pour assurer le respect de ma politique et prévenir toutes nouvelles violences. Entre-temps, la Mission a poursuivi sa campagne de sensibilisation du public aux normes

de conduite applicables. Deux ateliers ont été organisés sur l'adoption de stratégies pour prévenir et combattre l'exploitation et la violence sexuelles, y compris l'aide aux victimes, avec des participants de la société civile et du Gouvernement ivoiriens ainsi que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et du personnel des ONG internationales et nationales.

XI. Sûreté et sécurité du personnel

44. Les incidents liés à la précarité des conditions de sécurité, comme la délinquance urbaine, le banditisme de grand chemin, les extorsions, les viols et les assassinats, sont restés monnaie courante. L'ONUCI a revu son évaluation des risques en matière de sécurité et les mesures d'atténuation correspondantes, notamment à la faveur de l'actualisation du plan de sécurité interne et de la réalisation d'exercices connexes dans toutes les zones de déploiement de l'Opération, afin de réduire l'exposition du personnel aux menaces, directes ou indirectes. L'Opération continuera d'adapter le plan de sécurité intégré qu'elle a élaboré pour les élections au fil de l'évolution des dispositions prises par les autorités du pays hôte et le Centre de commandement intégré, en particulier, pour sécuriser le processus électoral.

XII. Incidences financières

45. L'Assemblée générale, par sa résolution 63/289, a ouvert un crédit de 491,8 millions de dollars aux fins du fonctionnement de l'ONUCI au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de l'Opération au-delà du 31 janvier 2010, les coûts de fonctionnement de l'Opération jusqu'au 30 juin 2010 seraient limités aux montants approuvés par l'Assemblée. Au 30 novembre 2009, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de l'ONUCI s'élevait à 78 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 063 600 000 dollars. Le remboursement des dépenses relatives aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2009; les dépenses de matériel appartenant aux contingents ont également été remboursées en partie.

XIII. Observations

46. En dépit du report de l'élection présidentielle, qui aurait dû avoir lieu le 29 novembre, le processus électoral s'est déroulé comme prévu et les préparatifs ont progressé à un rythme encourageant. En maintenant le dialogue entre elles et en œuvrant de manière concertée, les parties et les institutions ivoiriennes ont facilité les progrès. J'engage les parties à poursuivre sur cette voie et les institutions nationales responsables à exécuter dans les meilleurs délais les tâches restant à accomplir.

47. La publication de la liste électorale provisoire est une étape importante sur la voie de la tenue de l'élection. Les progrès accomplis jusqu'à présent dans le traitement des appels sont eux aussi encourageants. Conformément au mandat qui est le sien s'agissant de la validation du processus électoral, mon Représentant spécial a confirmé publiquement la validité de la liste électorale provisoire ainsi que

de la procédure suivie pour l'établir. À cet égard, il a souligné que la liste provisoire était d'une longueur acceptable et que sa composition était équilibrée en termes de couverture géographique et de prise en compte des noms répertoriés lors des opérations d'identification, y compris les audiences foraines et la reconstitution des registres de l'état civil. On peut donc espérer qu'une liste électorale fiable pourra être dressée. De plus, les protagonistes ivoiriens, dans un esprit de conciliation, ont consenti à ce que l'on procède à de nouvelles opérations de traitement des données afin de réduire encore, sur la liste électorale provisoire, le nombre de noms n'ayant pas été confirmés. J'engage la Commission électorale indépendante et ses partenaires techniques à parachever la liste électorale définitive de la même façon, c'est-à-dire de manière transparente et crédible.

48. Pour que les derniers préparatifs des élections – étape délicate – puissent être menés à bien, il faudra que la communauté internationale maintienne son engagement, y compris pour ce qui est de sécuriser le processus. J'invite les parties ivoiriennes à faire progresser le déploiement des brigades mixtes dans tout le pays. L'ONUCI, qui continuera d'appuyer ces efforts, est en train d'adapter la planification de sa sécurité interne à l'évolution des critères de sécurité.

49. Comme je l'ai indiqué au paragraphe 27 ci-dessus, j'ai reçu une lettre datée du 19 décembre, dans laquelle le Président Gbagbo et le Facilitateur, le Président Compaoré, proposaient le déploiement à l'ONUCI, pour une période limitée à trois mois, d'une unité militaire du Burkina Faso comptant jusqu'à 500 hommes. J'ai l'intention de faire part au Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs de contingents de mes recommandations à cet égard, concernant notamment l'état des préparatifs menés pour renforcer provisoirement les moyens de l'ONUCI en y transférant selon les besoins des contingents et des actifs de la MINUL, à la faveur de la coopération entre les missions. Dans les deux cas de figure, l'aval du Conseil de sécurité devra être obtenu au préalable.

50. Au-delà des élections, de grosses difficultés demeurent en lien avec les aspects inachevés de l'Accord politique de Ouagadougou, en particulier ceux qui ont trait à la réunification du pays telle qu'elle est envisagée dans le quatrième accord complémentaire. Il s'agit notamment du désarmement des ex-combattants des Forces nouvelles et du démantèlement des milices, de la réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, du redéploiement effectif de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire et de la centralisation du Trésor. S'il est encourageant que le Président Gbagbo ait signé les décrets relatifs à l'harmonisation des grades des éléments des Forces nouvelles, il demeure cependant crucial d'œuvrer de manière concertée pour faire face aux problèmes en souffrance touchant la réunification. J'engage vivement les parties ivoiriennes à poursuivre leur collaboration en vue de continuer de progresser dans ces domaines. Entre-temps, je demande aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de continuer à financer le microprojet de réinsertion des ex-combattants en Côte d'Ivoire. Il faudrait aussi que les partenaires internationaux continuent de fournir un financement pour la facilitation politique dirigée par le Président Compaoré du Burkina Faso.

51. La tenue d'élections concluantes et pacifiques au premier semestre de 2010 permettrait de définir de quelle manière l'Organisation des Nations Unies devrait agir à l'avenir en Côte d'Ivoire pour y appuyer la consolidation de la paix et le relèvement. À ce propos, le Secrétariat prévoit d'envoyer en Côte d'Ivoire, immédiatement après l'élection présidentielle, une mission d'évaluation technique.

Celle-ci s'entretiendra avec le nouveau gouvernement du rôle que l'ONU devrait tenir à l'issue des élections conformément aux modalités de planification de la transition, qui en sont à un stade bien avancé, ainsi que des conditions appropriées pour le retrait de l'ONUCI. Je présenterai dans mon prochain rapport les solutions envisageables à cet égard. En attendant, je recommande au Conseil de sécurité de proroger de six mois le mandat de l'ONUCI, jusqu'au 31 juillet 2010.

52. Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire et à l'ensemble du personnel militaire et civil et des fonctionnaires de police de l'ONUCI, qui continuent résolument à appuyer le processus de paix. Je suis également reconnaissant au Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président du Burkina Faso, M. Compaoré, des efforts qu'il déploie inlassablement. Enfin, je remercie tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, la CEDEAO, l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, de leur contribution importante au rétablissement de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.

Annexe I

Critères et indicateurs de progrès dans les principaux domaines définis dans l'Accord de Ouagadougou et ses accords complémentaires

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants/démantèlement des milices	•Établissement du profil des 5 000 éléments des Forces nouvelles sur quatre sites dans le nord et leur cantonnement		Partiellement en cours
	•Déploiement de 8 000 éléments des brigades mixtes de police et de gendarmerie des Forces nouvelles sous la supervision du Centre de commandement intégré		Partiellement en cours, mais progrès lents
	•Stockage des armes par le Centre de commandement intégré sous la supervision des Forces impartiales		Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	•Établissement du profil et démantèlement des groupes de milices		Partiellement achevé
	•Versement d'un forfait de démobilisation de 500 000 francs CFA (environ 1 000 dollars) aux ex-combattants et milices		Toujours en cours de négociation
Élections	•Opérations d'identification et d'inscription sur les listes électorales	30 juin 2009	Achévé
	•Reconstitution des registres de l'état civil perdus ou détruits	21 mai 2009	Achévé
	•Mise en place d'un dispositif permettant au Centre de commandement intégré d'assurer la sécurité au cours du processus électoral, avec le concours de l'ONUCI		En cours, avec des retards

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
	• Traitement des données et établissement de la liste électorale provisoire	Août-novembre 2009	Achevé
	• Présentation des candidatures		Achevé
	• Règlement des différends relatifs à l'enregistrement des électeurs	Novembre 2009-début janvier 2010	
	• Publication de la liste électorale définitive et élaboration de la nouvelle carte électorale	Janvier 2010	
	• Production et distribution de cartes nationales d'identité et d'électeur	Janvier-février 2010	
	• Préparation des 10 818 bureaux de vote, y compris transport des documents électoraux sensibles et autres sur ces sites	Février 2010	
	• Campagne électorale	Février 2010	
	• Scrutin et annonce des résultats	Février-mars 2010	
Rétablissement complet de l'autorité de l'État	• Redéploiement effectif et complet du corps préfectoral		Partiellement en cours
	• Transfert du pouvoir des commandants de zone au corps préfectoral		Partiellement en cours
	• Centralisation du Trésor dans le nord		Partiellement en cours
	• Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes dans le nord		Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	• Affectation de magistrats et de greffiers secondés par la police judiciaire, appelés à jouer un rôle dans le règlement des différends électoraux et des questions de droit civil		Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement</i>
Lancement de la réforme du secteur de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des gardiens d'établissements pénitentiaires et des directeurs de prison 		Partiellement en cours et partiellement en cours de négociation
	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation d'autres fonctionnaires, y compris les agents des ministères d'exécution 		En cours, mais progrès lents
	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations sur les questions de réunification 		Partiellement en cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de tous les décrets pertinents régissant la réunification des deux armées 		En progrès de manière tangible
	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine capacité opérationnelle du Centre de commandement intégré 		Partiellement en cours, mais progrès lents
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des éléments des Forces nouvelles recrutés en 2001 dans la nouvelle armée nationale 		Partiellement en cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'unités de police et de gendarmerie mixtes chargées d'assurer la sécurité du processus électoral 		Toujours en cours de planification

Annexe II

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 31 décembre 2009

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Argentine						3
Bangladesh	14	10	2 071	2 095	250	
Bénin	8	8	420	436		43
Bolivie (État plurinational de)	3			3		
Brésil	3	3		6		
Burundi						18
Cameroun						49
Canada						4
Chine	7			7		
Djibouti						50
Égypte		1	175	176		
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Éthiopie	2			2		
Fédération de Russie	10			10		
France	2	8		10		11
Ghana	6	8	534	548		15
Guatemala	5			5		
Guinée	3			3		
Inde	8			8		
Irlande	2			2		
Jordanie	7	12	1 049	1 068	369	12
Maroc		3	723	726		
Namibie	1			1		
Népal	3	1		4		
Niger	5	4	382	391		55
Nigéria	6			6		
Ouganda		2		2		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Pakistan	12	11	1 122	1 145	125	
Paraguay	8	2		10		
Pérou	3			3		
Philippines	4	3		7		
Pologne	5			5		
République centrafricaine						9
République de Corée	2			2		
République de Moldova	4			4		
République-Unie de Tanzanie		2		2		
Roumanie	7			7		
Rwanda						3
Sénégal	12	6	321	339		47
Serbie	3			3		
Suisse						7
Tchad	3	1		4		26
Togo	7	6	309	322		17
Tunisie	6	4		10		
Turquie						15
Ukraine						4
Uruguay	2			2		3
Yémen	8	1		9		3
Zambie	2			2		
Zimbabwe	1			1		
Total	189	96	7 106	7 391 (96 femmes)	744	394 (12 femmes)

